

LA COORDINATION MONTAGNE

Coordination nationale pour le développement des activités de montagne et d'alpinisme
COMMUNIQUE DE PRESSE ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 24.01.12



Copyright : Mamourine, 2011

La **naissance de la Coordination Montagne le 24 janvier 2012 à Grenoble** est le fruit d'un travail initié en 2010 à partir d'un questionnaire essentiel : quelle place pour les activités de montagne dans notre société, aujourd'hui et demain ?

Ces pratiques choisissent pour terrain les massifs montagneux du monde entier, pas ou peu aménagés. Elles impliquent le partage de valeurs positives telles que la liberté, l'engagement, la responsabilité, l'autonomie, l'« esprit de cordée » et la solidarité.

Aujourd'hui, ces pratiques sont fragilisées par la multiplication des aménagements en montagne, restreintes par des préoccupations environnementales et sécuritaires croissantes, et marginalisées face à la grande diversification des activités sportives et de loisirs, notamment chez les jeunes.

Comment préserver un espace pour ces pratiques de montagne et d'alpinisme, et faire reconnaître à nouveau leur intérêt majeur pour la société ?

Un débat de portée nationale a été proposé au public au travers des Assises de l'Alpinisme et des Activités de montagne qui ont eu lieu à Grenoble et à Chamonix au printemps 2011.

Cette phase de consultation des pratiquants et de débat a débouché sur la publication d'un Manifeste pour les activités de montagne, et mis en évidence la nécessité d'une coordination accrue entre les représentants des pratiquants et des professionnels.

Coordination Montagne
Maison de la Montagne
3, rue Raoul Blanchard, 38000 Grenoble
Tél. 09 81 17 82 99
www.coordination-montagne.com (en construction)

LA COORDINATION MONTAGNE

Coordination nationale pour le développement des activités de montagne et d'alpinisme

COMMUNIQUE DE PRESSE ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 24.01.12

Cette Coordination est **une première dans l'histoire de la montagne** : en effet, jamais l'ensemble des institutions représentant les pratiquants, les professionnels, mais aussi différents acteurs ayant trait aux activités en montagne ne s'étaient **rassemblées en une seule et même entité pour défendre un projet commun pour la montagne.**

Ainsi, la Fédération française des clubs alpins de montagne (FFCAM), la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), le Groupe de haute montagne (GHM), le Syndicat national des guides de montagne (SNGM), le Syndicat national des gardiens de refuge et gîtes d'étape (SNGRGE), le Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC), le Syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM), l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA), la Grande Traversée des Alpes (GTA), Mountain Wilderness (MW), l'Association Nationale des Centres Et Foyers de Ski de Fond et de montagne (ANCEF), la CIPRA, la Fondation Petzl, En Passant par la Montagne, et le Réseau de chercheurs Sportsnature.org :

1. partagent un certain nombre de constats
2. se rassemblent et mutualisent leurs moyens et analyses autour d'une vision élaborée en commun pour l'avenir des pratiques
3. créent une Coordination pour le développement des activités de pleine montagne et d'alpinisme.

La Coordination Montagne a vocation à s'ouvrir, au-delà de ses membres fondateurs, à d'autres institutions ayant trait aux pratiques de montagne et partageant les mêmes valeurs et objectifs. Certaines institutions ont déjà marqué leur volonté de rejoindre la Coordination.

Le noyau de la Coordination est constitué d'institutions-membres qui sont les représentants des pratiquants et des professionnels de ces activités.

Toutes les institutions qui ont à faire à ces pratiques pourront également faire partie de la Coordination : promotion, gestion des espaces (ex. Parcs Nationaux ou Régionaux), collectivités territoriales de montagne ou associations les regroupant (ANEM, ANMSM), associations de protection de l'environnement, chercheurs... Ces institutions seront intégrées de façon pertinente aux différents groupes de travail identifiés plus bas.

Voir ci-dessous détail des missions et mode d'organisation de la Coordination Montagne. Un prochain communiqué au mois de février traitera des actions 2012.

Contact presse : Niels MARTIN

Tél. 06 30 92 11 54

niels.martin@orange.fr

Coordination Montagne
Maison de la Montagne
3, rue Raoul Blanchard, 38000 Grenoble
Tél. 09 81 17 82 99

www.coordination-montagne.com (en construction)

Missions de la Coordination Montagne

Cette Coordination Montagne se donne pour mission d'instaurer une représentation commune des pratiquants et de constituer une dynamique pour mener à bien les propositions issues du Manifeste des Assises de l'Alpinisme et des activités de montagne. Elle n'a pas vocation à se substituer aux institutions membres ou à d'autres acteurs de la montagne existants, ni à leur prérogatives.

Elle propose, à partir du Manifeste, d'identifier un certain nombre de sujets transversaux qu'il apparaît indispensable de défendre en commun. **Sur ces différents dossiers**, au sein de la Coordination, les institutions membres :

- mutualisent leurs moyens financiers et humains,
- défendent des positions partagées,
- créent une représentation commune vis à vis des interlocuteurs (notamment institutionnels) externes,
- se mettent en réseau avec l'ensemble des acteurs travaillant sur les sujets communs,
- mettent en place des actions communes et concertées avec l'ensemble des acteurs de la montagne,
- impulsent et soutiennent les actions développées par différents acteurs pour promouvoir les pratiques de montagne.

Les Commissions de la Coordination Montagne

La Coordination met en place six Commissions correspondant aux sujets identifiés comme transversaux pour les institutions membres et le monde de la montagne en général. Ces commissions n'ont pas vocation à se substituer à d'autres groupes, comités, ou commissions déjà au travail sur ces différents sujets, mais à s'inscrire en complémentarité : la définition des objets et du mode de travail de chaque commission se fera ainsi en fonction de l'existant, mais aussi de la manière de traiter de chaque dossier. De manière générique, chaque commission aura ainsi pour mission :

- de se mettre en réseau et de porter à la connaissance des institutions membres de la Coordination les travaux et réflexions en cours en France et à l'étranger.
- D'assurer une veille et une fonction « d'alerte » pour chaque sujet.
- D'identifier et éventuellement combler les « zones d'ombres » sur chaque sujet qui ne seraient pas traitées par des groupes de travail existants.
- De vérifier la cohérence, d'harmoniser les travaux en cours, voire de mutualiser les moyens pour tendre vers des objectifs communs.

Il va de soi que ces commissions travaillent en lien étroit les uns avec les autres, puisque chaque sujet est transversal avec un autre.

Le mode de fonctionnement des Commissions

Chaque commission est composée d'un « noyau » de 4-5 personnes, sous la responsabilité d'un animateur. Ces personnes ne sont pas nécessairement issues d'une institution membre de la Coordination, mais choisies selon leur compétence, leur implication et éventuellement leur position sur le sujet. Dans le cas où des groupes de travail existent déjà sur l'un des sujets (ex. Atelier Jeunes et Montagne du Comité de Massif des Alpes), l'animateur dudit groupe devra nécessairement faire partie de la commission traitant du sujet, ce afin que le travail en complémentarité soit effectif. Chaque commission s'entoure aussi d'un certain nombre « d'experts » sur chaque sujet traité auxquels elle peut faire appel.

Les sujets transversaux traités par la Coordination Montagne

L'accès des jeunes aux pratiques de montagne

Finalités :

LA COORDINATION MONTAGNE

Coordination nationale pour le développement des activités de montagne et d'alpinisme

COMMUNIQUE DE PRESSE ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 24.01.12

La commission « jeunes » de la coordination s'intéresse à l'accès des jeunes aux activités de montagne, à l'échelle nationale. Sont concernés les jeunes mineurs et les jeunes adultes.

Enjeux :

Réglementaire : permettre une réglementation adaptée à la pratique des activités de pleine montagne pour les jeunes et de leur hébergement en montagne

Economique : permettre aux jeunes d'avoir accès à des pratiques peu onéreuses

Sociologique : s'intéresser à la question des publics n'ayant pas accès à la « culture montagne » et encourager le développement d'actions envers ces publics

De réseau : favoriser le travail en réseau pour travailler sur des sujets précis et donner plus de force à des actions déjà existantes

Rôle :

La commission jeunes de la coordination n'a pas vocation à :

- se substituer à des groupes de travail et de réflexion déjà existants
- mettre en place des actions à la place d'autres organisations

La commission jeunes de la coordination a vocation à :

- se saisir de certains dossiers en tant qu'experte
- impulser des actions et une politique à l'échelle nationale
- permettre de valoriser des actions existantes, et si elles sont déjà identifiées par d'autres acteurs, entrer en synergie avec les réseaux existants
- organiser des actions de type évènementielles
- soutenir la création d'actions envers les jeunes, dans le champ spécifique que la commission souhaitera définir

Champs d'intervention :

Les sujets que la Coordination veut développer, car elle a repéré un manque dans ce domaine

- L'accès des mineurs aux pratiques sportives de pleine montagne
- L'accès des publics éloignés culturellement des activités de montagne
- Les activités de montagne au sein de l'éducation nationale : options et bi-qualifications montagne, intégration des activités de pleine montagne dans les programmes d'EPS : réglementation
- Les accueils collectifs de mineurs et les pratiques sportives de pleine montagne : réglementation, coût, projets

Les sujets déjà repérés traités par d'autres organismes, sur lesquels la Coordination souhaite s'investir :

- la réglementation des refuges et leur accès aux jeunes
- Les classes transplantées / classes de découverte montagne : très orientées vers le ski. A développer dans le sens des activités en montagne peu aménagées.
- La découverte des refuges par les collégiens
- Découverte et respect de l'environnement

Les sujets traités par d'autres organismes dans lesquels la coordination ne souhaite pas s'investir :

- L'accès touristique des jeunes adultes à la montagne
- La conception de produits touristiques à destination des jeunes

Missions :

La commission « jeunes » de la coordination a pour différentes missions :

- Identification et participation aux différents groupes de travail existants sur le sujet (GTA, REEMA, ANMSM...)
- Mission de "veille", en complémentarité du travail existant (GTA, REEMA, pôle ressource sports de nature...) sur les différentes politiques et actions pour l'accès des jeunes aux pratiques de montagne

Coordination Montagne
Maison de la Montagne
3, rue Raoul Blanchard, 38000 Grenoble
Tél. 09 81 17 82 99
www.coordination-montagne.com (en construction)

LA COORDINATION MONTAGNE

Coordination nationale pour le développement des activités de montagne et d'alpinisme

COMMUNIQUE DE PRESSE ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 24.01.12

- Mobilisation l'ensemble des acteurs de la jeunesse dans le but de donner plus de sens et de force à des synergies collectives
- Constituer un groupe garant des valeurs éducatives des activités de montagne pour travailler en lien avec l'Education Nationale, les directions de la jeunesse et des sports, les politiques d'aménagement du territoire
- Mener à bien des dossiers définis collectivement

L'hébergement

L'hébergement est un élément clé pour les activités de montagne. Ainsi, le groupe de travail s'intéressera bien évidemment à la question des refuges, mais aussi à celle de l'ensemble de l'hébergement marchand. Il s'agira, par exemple sur la question des refuges, de prolonger ce qui est en train de se faire en termes de concertation sur les refuges du Goûter ou de l'Aigle, avoir une logique, une position et une représentation commune.

L'accès aux espaces de pratiques

Ce groupe de travail se donne pour mission d'harmoniser les positions sur le milieu montagnard. Il propose d'être un interlocuteur unique sur trois questions fondamentales :

- Le milieu (protection, conservation, politiques d'aménagement de la montagne)
- La possibilité d'accès au milieu (transport, mobilités, balisage...)
- La façon de pratiquer (position sur les formes de pratiques, restrictions...)

Promotion, communication, médias, évènementiel

Le rôle de ce groupe de travail sera de défendre des positions communes, et de se poser en interlocuteur unique auprès des médias notamment en cas de « coup dur » (accidents). Le groupe se donne aussi pour mission de promouvoir une « image positive » de la montagne, d'harmoniser et mutualiser la promotion et la communication (contenu, outils, moyens...), de promouvoir/organiser des évènementiels communs, et de rendre visible l'existence de la Coordination.

Formation et encadrement

Le rôle de ce groupe de travail sera de défendre d'une voix commune et forte des normes, des procédures, des diplômes, au niveau français et européen : notamment en ce qui concerne les diplômes professionnels. Il vérifiera et travaillera sur la cohérence avec les prérogatives d'autres diplômes d'encadrement sportifs ou d'éducation populaire, avec l'ensemble des acteurs concernés : l'un des objectifs étant de se présenter avec une position commune auprès des institutions ministérielles. En interne, le groupe travaillera pour tendre à l'harmonisation des formations produites par chacun des membres de la Coordination.

Sécurité et accidentologie

Ce groupe se donne pour mission de travailler sur les questions autour de l'accidentologie : secours, assurances, problèmes juridique... en se posant comme interlocuteur unique avec les acteurs institutionnels. Son but est de préserver, de valoriser, et de défendre cette mission de service public. Au besoin, il pourra commanditer des études sur l'accidentologie, ou travailler avec les institutions et les observatoires existants sur cette question. Ce groupe a également pour mission de fournir des éléments sérieux permettant de déconstruire les représentations sur l'accidentologie, notamment auprès des médias, des politiques ou des assureurs.